

**Initiative de Mise en Œuvre Accélérée de l'Education Pour Tous
(IMOA, ou Initiative Fast Track)**

Dakar, le 24 juillet 2006

Les partenaires techniques et financiers signataires

Au

Secrétariat de l'initiative Fast Track

Objet : Evaluation et endossement de la stratégie sectorielle éducation du Sénégal en vue d'atteindre l'objectif d'une scolarisation primaire complète en 2015

Contexte :

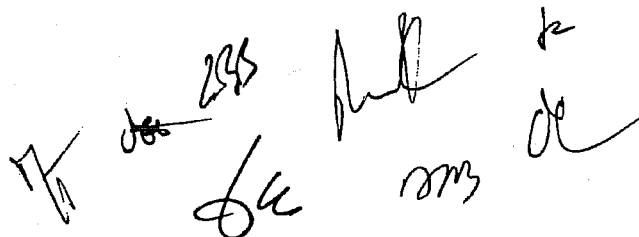
Par courrier du mois de mai 2005, les autorités sénégalaises ont fait connaître au chef de file des partenaires techniques et financiers du secteur de l'éducation la volonté du Sénégal de rejoindre l'initiative de mise en œuvre accélérée de l'Education Pour Tous (Initiative Fast Track).

Cette lettre d'endossement s'inscrit en suivi de ce courrier. Les signataires en sont les partenaires techniques et financiers en leur double qualité de membres de la coordination sectorielle et de représentants locaux des gouvernements et institutions partenaires de l'initiative Fast Track.

Conformément aux procédures de l'initiative Fast Track, cette lettre fait suite à une évaluation de la stratégie sectorielle en éducation du Sénégal par les partenaires techniques et financiers. Un des éléments de cette évaluation est le rapport d'un consultant extérieur mandaté par les partenaires techniques et financiers, rendu en février 2006. Il ne reflète pas nécessairement la position exacte de l'ensemble des partenaires techniques et financiers mais a joué un rôle essentiel dans la décision d'endossement de la stratégie sectorielle en éducation du Sénégal. Ce rapport est donné en annexe.

Commentaires généraux :

L'examen de la stratégie sénégalaise telle qu'elle s'exprime dans les documents de planification, et telle qu'elle se décline dans des projections obtenues sur la base des principales données retenues pour l'année 2004 mène à l'appréciation suivante :

A collection of handwritten signatures and initials in black ink, located at the bottom right of the page. The signatures are stylized and appear to be from various individuals, likely the signatories mentioned in the text. Some are clearly legible as names or initials, while others are more abstract scribbles.

Atouts :

a) les choix de politique générale, d'affectation des ressources et de politiques éducatives, correspondent aux exigences de l'initiative en matière de mobilisation des ressources domestiques et de soutenabilité budgétaire et se traduisent par des indicateurs qui sont conformes aux valeurs de référence du cadre indicatif de Fast Track. En effet :

- L'Etat sénégalais assure une pression fiscale en adéquation avec les valeurs proposées par le cadre indicatif de l'initiative Fast Track, lui permettant d'assurer une redistribution de la richesse satisfaisante dans son niveau global ;
- Le partage intersectoriel des ressources publiques au Sénégal est favorable à l'éducation, avec 22% au total des ressources publiques consacrées à l'éducation¹ (soit 3,9% du PIB). L'État sénégalais satisfait donc les valeurs témoins de l'initiative Fast Track quant à la part des recettes de l'Etat destinées à l'éducation (20%) ;
- La part des dépenses publiques en éducation consacrée à l'enseignement élémentaire est proche de la valeur cible de 50% donnée par le cadre indicatif de l'initiative Fast Track ;
- L'allocation des ressources à l'intérieur du cycle primaire répond aux exigences de l'initiative Fast Track.

b) Les objectifs quantitatifs de la politique sénégalaise en termes d'extensions des scolarités primaires et d'amélioration du taux d'achèvement s'inscrivent également dans les critères de l'initiative, ainsi que dans le calendrier de l'atteinte de l'OMD « scolarisation primaire universelle en 2015 ».

De fait, la *Lettre de politique générale pour le secteur de l'éducation et de la formation* :

- Définit l'enseignement élémentaire comme la première priorité de développement,
- Vise l'universalisation de l'achèvement du cycle élémentaire pour 2015, aussi bien pour les garçons que pour les filles,
- Met l'accent sur la qualité de l'enseignement élémentaire.

Les conséquences mécaniques de ces améliorations de la rétention au cycle primaire sont anticipées par une stratégie d'expansion des effectifs dans le cycle moyen, qui accompagne logiquement la réalisation de l'OMD. Ces anticipations ne peuvent pas faire l'objet d'une appréciation restrictive de la part des partenaires, dans la mesure où le cycle moyen forme avec le cycle primaire un ensemble d'éducation fondamentale dont il est souhaitable que le plus grand nombre possible d'enfants profitent. Ce développement doit lui-même s'accompagner d'une gestion prospective des flux ainsi que du développement de l'enseignement professionnel et technique.

¹ Définie comme l'ensemble des dépenses publiques de fonctionnement et d'investissement

2003
de
K
de roms de

c) La faisabilité des scénarios de croissance appréciée en termes de capacités de réalisation des constructions scolaires et de recrutements du nombre prévu d'enseignants appartient au domaine du possible, sous réserve toutefois que les autorités nationales parviennent à résoudre sans retard les problèmes plusieurs fois relevés et analysés concernant la maîtrise d'ouvrage des constructions. Les PTFs notent, par exemple, que le nombre de salles de classes construit depuis 2004 est en dessous des prévisions des modèles de simulation du Ministère, ce qui menace l'atteinte des objectifs relatifs à la scolarisation universelle.

Conditions de réussite et de soutenabilité de la stratégie sénégalaise :

Les scénarios de croissance reposent sur des hypothèses ambitieuses auxquelles il convient de porter une attention toute particulière :

- (i) L'amélioration de la rétention qui dépend directement de la diminution drastique effective des taux de redoublement à l'école élémentaire. L'Etat sénégalais prévoit de diminuer ce taux de plus de la moitié de sa valeur en quatre ans (pour atteindre les objectifs fixés, ce taux devrait passer de 14% en 2004 à 5% en 2010), ce qui implique un changement de culture scolaire au niveau de l'ensemble des échelons du système ;
- (ii) Le maintien d'une allocation intra sectorielle des ressources budgétaires garantissant la priorité effective des cycles primaire et moyen. Ce maintien dépend de la capacité des autorités nationales à obtenir dans les faits : (a) une diminution sensible de la transition du cycle moyen vers le secondaire général pour y maîtriser la croissance des effectifs et des coûts et, (b) à défaut d'une stabilité des effectifs du supérieur, une forte baisse du coût unitaire moyen de cet ordre d'enseignement, par la mise en œuvre d'une politique restrictive sur les bourses,
- (iii) Le renforcement effectif et rapide des capacités de pilotage et de l'autorité des échelons locaux des administrations éducatives, dont dépendent tout à la fois la maîtrise des options en termes de flux et l'amélioration de la qualité des prestations des écoles, elle même première condition de l'amélioration de la rétention. Ce renforcement bénéficiera en particulier d'une rationalisation de la gestion des ressources humaines.

D'autre part, la réussite globale du dispositif passe par des progrès nécessaires sur les points suivants :

- (i) l'appropriation par l'ensemble des acteurs du système de la politique globale de développement du secteur et un pilotage renforcé ;
- (ii) un pilotage renforcé qui implique de définir clairement les rôles des différents acteurs ainsi que la chaîne de responsabilité et d'imputabilité aux niveaux central et déconcentré ;
- (iii) une clarification des estimations des besoins financiers extérieurs pour la mise en œuvre de la politique éducative, en partageant de manière précise avec les partenaires techniques et financiers les valeurs attribuées aux variables fondamentales et aux hypothèses de base du modèle de simulation financière du plan décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) ;

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page, including "LPS", "S", "M", and "2013".

- (iv) un travail de recueil de données fiables et d'analyse d'indicateurs partagés, au service d'un pilotage par les résultats en matière de suivi, de gestion et de prospective ;
- (v) l'harmonisation des instruments de suivi, en particulier la nécessaire mise en cohérence dès l'année budgétaire 2007 d'une part du Cadre de Dépenses à Moyen Terme, avec le Cadre des dépenses sectorielles à moyen terme (CDSMT) et d'autre part celle du CDMST avec le plan d'action et son intégration dans le circuit de la dépense.

Conclusions :

Un endossement dans le cadre de l'Initiative Fast Track de la composante primaire de la stratégie sénégalaise par ses partenaires techniques et financiers sur les bases des atouts rapportés ci-dessus atteste du fait que le Sénégal non seulement dispose d'un plan crédible pour la mise en œuvre de son programme sectoriel, mais qu'il a également mis en place les conditions nécessaires à l'atteinte des ODM en éducation d'ici 2015, en collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux. Tout système éducatif entamant des réformes aussi ambitieuses est confronté à deux défis majeurs : premièrement, des choix difficiles doivent être faits pour établir ses priorités, dont certaines sont mises en exergue plus haut ; deuxièmement, des objectifs intermédiaires annuels doivent être établis pour s'assurer que les activités entreprises font évoluer le système dans le sens de l'atteinte des objectifs à long terme.

Les PTFs au Sénégal, pleinement conscients de ce double défi, mettront à profit les revues annuelles du PDEF pour aider le gouvernement à s'assurer que le système évolue vers l'atteinte de l'Education Pour Tous (EPT). Lors de ces revues annuelles, les bailleurs vont non seulement examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre du PDEF, mais ils porteront également une appréciation spécifique sur les progrès du Sénégal vers l'EPT. Cette appréciation se fera à partir de la liste d'indicateurs ci-jointe avec leur méthodologie de calcul (Annexe 4), ces indicateurs ayant été sélectionnés dans la matrice d'indicateurs du PDEF. L'appréciation des PTFs sera présentée lors de la revue annuelle et envoyée au Secrétariat de l'initiative Fast Track. Le partage de cette appréciation avec le Secrétariat vise à porter à la connaissance de l'ensemble des membres de l'initiative Fast Track l'engagement permanent des autorités sénégalaises en faveur de l'EPT et de leurs efforts dans la résolution des points évoqués plus haut pouvant être préjudiciables à l'atteinte de l'EPT.

De leur côté, les partenaires techniques et financiers s'engagent, pour assurer les conditions de réussite et de soutenabilité de la stratégie sénégalaise, à améliorer le dialogue et la coordination dans la mise en œuvre de la politique éducative à travers les mesures suivantes, développées dans l'annexe 3 :

- l'adoption d'une matrice commune d'indicateurs de suivi du programme éducatif
- la signature d'une lettre d'entente entre le gouvernement et les partenaires techniques et financiers qui devra contribuer à renforcer l'harmonisation et la coordination de l'aide

Handwritten signatures and initials:
de JSS
FT K 9/12 2007
[Other illegible signatures]

- la mise en place d'un programme commun de renforcement des capacités à tous les niveaux du système éducatif.

Ces mesures devraient faciliter sur le long terme l'accroissement, la coordination et le suivi de l'appui technique et financier des partenaires des autorités sénégalaises.

Les partenaires techniques et financiers considèrent que la Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation (LPG) du gouvernement sénégalais, dans sa version en annexe de cette lettre, constitue le socle de l'engagement réciproque du Sénégal et de la communauté des bailleurs de fonds sur les objectifs d'éducation pour tous, et en particulier sur l'objectif de scolarisation primaire universelle d'ici 2015.

En conclusion, les partenaires signataires ci-dessous approuvent le plan sectoriel sénégalais dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l'EPT (initiative Fast Track).

Signature par les partenaires qui recommandent l'endossement du plan sectoriel dans le cadre de l'Initiative pour la mise en œuvre accélérée de l' EPT

Nom du partenaire (chef de file)

LE RNET Indu
FRANCE

Nom du partenaire

OLIVIER CARDUNER
USAID

Nom du partenaire

JOE MONTABES
ACBI/CANADA

Nom du partenaire

Bante L. MUKENA
BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

Nom du partenaire

UNESCO
Lalla Aïcha BEN BARKA

Nom du partenaire

CAFFERINI Lionel P.O.
AFD

Nom du partenaire

UNICEF, Ian Hopwood



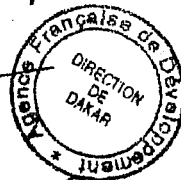
Signature

Signature


Signature

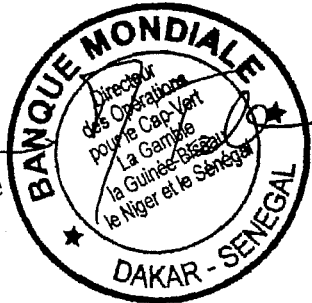
Signature

Signature



Banque Mondiale
MADANI J. TALL
Nom du partenaire


Signature



Nom du partenaire

Signature

Nom du partenaire

Signature

Nom du partenaire

Signature

Nom du partenaire

Signature

Annexe 1 : Lettre de politique globale du secteur éducatif sénégalais

Annexe 2 : Annexe technique du rapport sur l'évaluation de la candidature du Sénégal à l'initiative Fast Track (février 2006)

Annexe 3 : Actions prévues pour le renforcement de la coordination entre les partenaires techniques et financiers et le gouvernement sénégalais

Annexe 4 : - liste d'indicateurs clés avec leur méthodologie de calcul

Cette liste d'indicateurs clés peut être modifiée par les partenaires techniques et financiers.